

Soutien aux activités dans le monde

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1982)**

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DANS LE MONDE

Secours

Trente-sept pays ont bénéficié en 1982 de l'assistance matérielle et médicale du CICR, qui s'est élevée à 51.878 tonnes, représentant une valeur de 183 millions de francs suisses. L'action du CICR dans le domaine des secours, durant l'année sous revue, est illustrée par les tableaux reproduits en pages 70, 71 et 74; en voici le résumé:

- pour les *actions avec financement spécial*, engagées par le CICR avec l'appui des gouvernements, des Sociétés nationales ou d'organisations diverses, la valeur des secours de toutes natures (34.573,5 tonnes) acheminés vers les zones d'intervention, soit par le CICR, soit directement par les donateurs, mais sous contrôle CICR, s'est chiffrée à 149,5 millions de francs suisses;
- grâce aux accords conclus avec la Communauté économique européenne (CEE) et la Confédération suisse, le CICR a fourni à 13 pays une *aide alimentaire* (17.490 tonnes) représentant une valeur globale de 31,9 millions de francs suisses;
- l'assistance aux *détenus* et aux *familles* les plus nécessiteuses de ces derniers a représenté un montant de 1.188.670 francs suisses, (somme à laquelle il faut ajouter 1,6 million de francs suisses, montant déjà inclus dans le poste *actions avec financement spécial* ci-dessus).

Activités opérationnelles en 1982

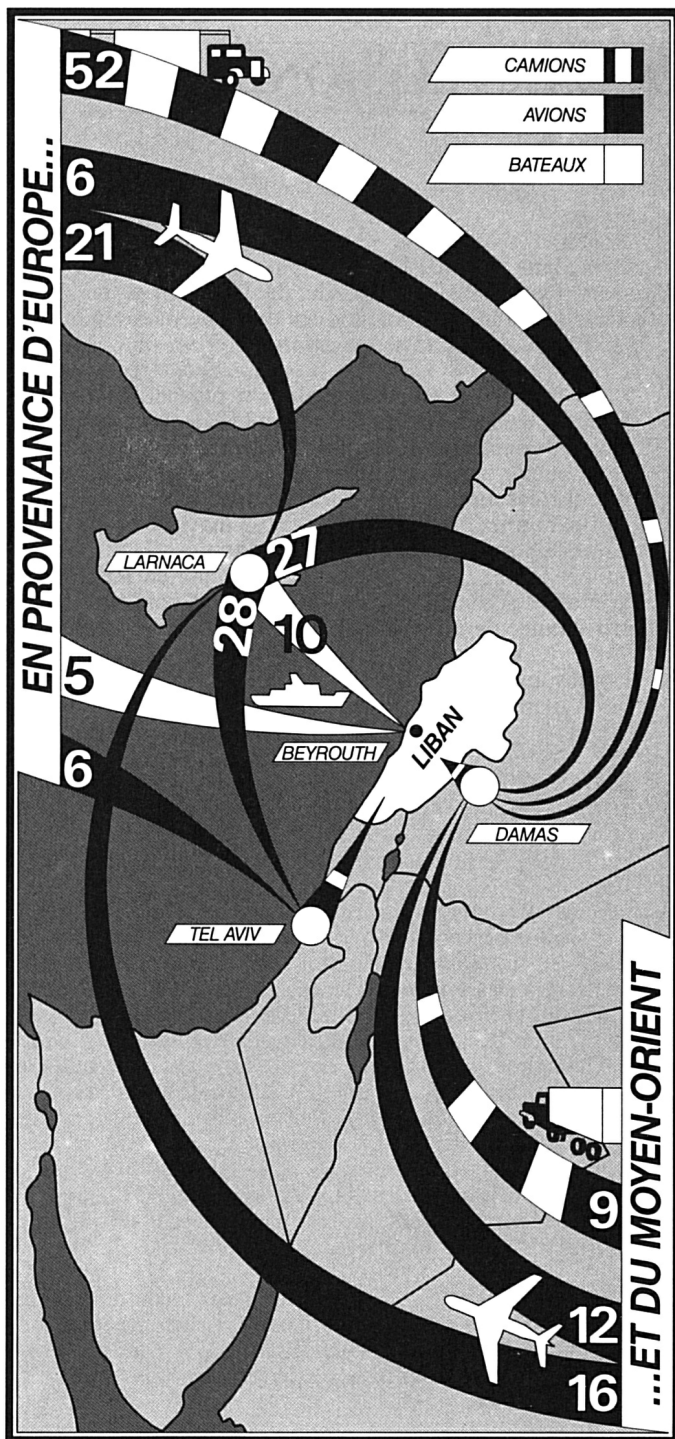
La Division des secours du CICR a pour tâche prioritaire la coordination et la gestion des programmes d'assistance non-médicale. Elle obtient soit par des dons, soit par des achats, les produits de première nécessité indispensables pour entreprendre une action de secours. Elle organise ensuite le transport de ces biens jusqu'aux pays destinataires, notamment en affrétant des bateaux ou des avions; elle se charge également du stockage et, finalement, du contrôle des distributions assurées le plus souvent par le truchement des délégations du CICR, ou des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge concernées.

Dans le domaine des secours, 1982 a été marquée par l'important programme d'assistance en faveur de la population civile du Liban durant la seconde moitié de l'année. En l'espace de quelques jours, la Division des secours a dû mettre en place une infrastructure logistique complexe, au Liban

même et dans quelques-uns des pays de la région, en vue d'assurer l'acheminement rapide de l'aide dans les zones affectées. Les quelques statistiques qui suivent donnent une idée de l'ampleur de cette opération:

- 9.200 tonnes de secours, évalués à plus de 25 millions de francs suisses, ont été fournis au Liban entre les mois de juin et de décembre. Cet approvisionnement a été effectué de la manière suivante: 366 tonnes de marchandises ont été achetées sur place; 1788 tonnes ont été transportées par voie aérienne; 5881 tonnes par voie maritime (dont 1714 tonnes à bord du seul «Flora», bateau mis à la disposition du CICR par la Croix-Rouge allemande en République fédérale d'Allemagne); 1165 tonnes par voie routière en provenance de pays arabes ou d'Europe.
- 3 bases logistiques ont été ouvertes à Larnaca, Damas et Tel Aviv pour faciliter l'acheminement des secours vers le Liban.
- Jusqu'à la fin de 1982, 7231 tonnes de secours ont été distribuées à plus de 250.000 personnes: 48% des distributions ont été faites dans la région de Beyrouth, 30% au Sud-Liban, 17% dans la Békaa et 5% à Tripoli et environs.
- Les secours comprenaient principalement des rations mensuelles de vivres et de produits hygiéniques pour des familles; 130.000 unités ont été préparées par neuf donateurs (les gouvernements du Koweït et de l'Arabie saoudite et les Sociétés nationales du Brésil, du Danemark, de Grande-Bretagne, d'Italie, de la République fédérale d'Allemagne, de Suède et de Suisse) et le reste dans les entrepôts du CICR à Jounieh, ville située à une vingtaine de km au nord de Beyrouth. Durant les périodes de pointe, jusqu'à 5000 colis ont été produits par jour.
- 21.460 assortiments d'ustensiles de cuisine, 273.360 couvertures et différents autres produits de secours ont complété l'aide alimentaire.
- Plus de 40 délégués-secours — dont 10 mis à disposition par les Sociétés nationales d'Australie, du Canada, de la Finlande, de la République fédérale d'Allemagne et de Suède — ont été déployés sur le terrain dans le cadre de cette opération.

Le schéma en p. 70 illustre en détail les différents moyens logistiques utilisés pour l'acheminement des secours vers le Liban.



L'acheminement des secours vers le Liban a nécessité l'utilisation de 116 avions et 15 bateaux affrétés spécialement par le CICR, ainsi que de 61 camions, tant en provenance d'Europe que du Moyen-Orient.

ACTIONS AVEC FINANCEMENT SPÉCIAL *

(secours en nature)

Fr.s. 149 587 390

	Tonnes	Fr.s.
Afrique		11 204 060
Afrique du Sud	157,8	477 700
Angola	2 917,8	5 254 810
Burundi	17,3	36 040
Cap-Vert	—	700
Ethiopie	485	1 716 160
Ghana	0,3	20 440
Mozambique **	—	188 580
Namibie/Sud-Ouest africain	5,9	42 600
Ouganda	61	322 010
Somalie	1,3	192 730
Soudan (conflit en Erythrée)	1 083,1	2 108 190
Tchad	334	663 540
Zaïre	118,4	180 560
Amérique latine		2 118 030
El Salvador	3 029	2 118 030
Asie		7 346 460
Kampuchéa	22,5	1 291 360
Pakistan **	—	1 534 610
Thaïlande	1 355,5	3 506 810
Timor-Est	260	1 013 680
Europe		89 690 900
Pologne	16 208	89 690 900
Moyen-Orient		39 817 940
Liban	8 156,5	37 191 680
Irak	0,5	30 380
Iran	359,6	2 595 880
Total	34 573,5	149 587 390

* Ce tableau ne comprend pas l'aide alimentaire de la CEE et de la Confédération suisse, ni les chiffres de l'aide financée par le budget ordinaire.

** L'assistance fournie comprend seulement des secours médicaux qui ne sont pas évalués en poids.

Bénéficiaires	Total Fr.s.	Confédération suisse		Communauté économique européenne	
		Nature	Fr.s.	Nature	Fr.s.
Afrique	16 307 790		1 386 330		14 921 460
Angola	6 231 490	1000 t maïs en grains	491 850	4056 t semoule de maïs 200 t lait écrémé en poudre 200 t butteroil	3 554 740 643 000 1 541 900
Ethiopie	4 059 890	500 t farine de blé 50 t lait entier en poudre	385 000 509 480	120 t butteroil 190 t lait écrémé en poudre 1700 t farine de blé 50 t lait écrémé en poudre	1 001 450 663 420 1 500 540 222 360
Ouganda	222 360				
Soudan (conflit en Erythrée)	5 794 050			1485 t farine de blé 395 t lait écrémé en poudre 364 t butteroil	1 139 180 1 350 730 3 304 140
Amérique latine .	4 996 950		264 700		4 732 250
El Salvador	3 587 650			934 t riz 120 t butteroil 320 t lait écrémé en poudre	1 156 310 1 294 340 1 137 000
Nicaragua	661 460	10 t fromage fondu	70 570	180 t riz 70 t lait écrémé en poudre 70 t flocons d'avoine	252 110 243 980 94 800
Paraguay	95 880	10 t lait entier en poudre	95 880		
Uruguay	651 960	15 t fromage fondu	98 250	100 t lait écrémé en poudre 25 t butteroil	344 710 209 000
Asie	2 471 540				
Philippines	2 471 540			530 t lait écrémé en poudre 535 t riz 290 t flocons d'avoine	1 476 600 639 500 355 440
Europe	590 000		590 000		
Pologne	590 000	22 t lait entier en poudre 54 t lait écrémé en poudre 22 t fromage fondu	220 000 216 000 154 000		
Moyen-Orient	7 590 480		1 247 360		6 343 120
Israël et territoires occupés	2 381 690			1990 t farine de blé 300 t lait écrémé en poudre 400 t riz	1 036 090 894 660 450 940
Liban	4 743 160	66,4 t lait entier en poudre 10,1 t graisse comestible	704 200 77 530	394 t lait écrémé en poudre 200 t butteroil 462 t riz	1 552 100 1 801 220 608 110
Syrie	465 630	50 t lait entier en poudre	465 630		
Grand total	31 956 760	1809,5 t	3 488 390	15 680,5 t	28 468 370

* Les valeurs mentionnées comprennent les frais de transport.

Activités médicales

Outre les tâches opérationnelles qu'elle exerce sur le terrain (participation aux visites de prisonniers de guerre, de détenus pour raison de sécurité et d'internés civils, soins aux blessés et malades, fourniture de secours médicaux), la Division médicale du CICR s'est efforcée, en 1982, de donner suite aux recommandations du séminaire sur les actions médicales d'urgence, tenu en février 1981 à Genève (*cf. Rapport d'activité 1981, p. 59*), et a entrepris diverses activités dans le sens d'une préparation à ces actions.

Le système des assortiments de médicaments (assortiments «hôpital», «dispensaire», «front», «pansement», «brûlés», «pédiatrique»), qui a fait ses preuves en permettant aux équipes médicales du CICR d'être immédiatement opérationnelles en cas de besoin, a intéressé plusieurs Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui en ont entrepris la fabrication et ont pu ainsi répondre de façon très efficace à des situations d'urgence. La rédaction d'un guide pratique pour la préparation de ces assortiments, destiné aux Sociétés nationales intéressées, a été entreprise.

TRANSPORTS

Les transports organisés par le CICR ont coûté plus de 12 millions de francs suisses en 1982, se décomposant comme suit:

1. Envois transports réguliers	Kg	Fr.s.
— maritimes et terrestres	7 346 869	970 542
— aériens	59 108	521 179
2. Affrètements aériens		
— «split charters»	106 945	472 965
— avions charters complets	310 013	2 243 763
— action Angola	1 867 881	4 448 400
— action Kampuchéa (73 vols Bangkok/Phnom-Penh)		1 049 590
— action Liban (145 hrs de vol)		1 014 800
— action Tchad (279 hrs de vol)		596 404
— action Timor (390 hrs de vol)		429 000
3. Frais et dédouanement à l'importation	104 194	54 318
4. Primes d'assurances		252 296
Total		<u>12 053 257</u>

Sur un autre plan, la Division médicale a été amenée à réévaluer certains problèmes de base concernant l'organisation et les aspects technique et matériel des actions chirurgicales d'urgence. Un groupe d'experts, réuni au CICR, a établi les directives concernant la constitution des «unités chirurgicales d'urgence», qui pourront aider les Sociétés nationales dans leurs interventions.

En 1982, 309 membres du corps médical et paramédical (médecins, infirmiers et infirmières, physiothérapeutes, orthopédistes, nutritionnistes, hygiénistes) ont été envoyés sur le terrain par le CICR dans le cadre des actions conduites en Afrique, en Amérique latine, en Asie, en Europe et au Moyen-Orient. Sur ce nombre, 152 personnes provenaient des Sociétés nationales de 10 pays (Canada, Danemark, Finlande, France, Grande-Bretagne, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne et Suède).

En ce qui concerne l'aide apportée dans le domaine de l'appareillage et de la rééducation des mutilés de guerre, le CICR a maintenu en 1982 cinq centres de fabrication de prothèses, soit en Angola, Ethiopie, Mozambique, Pakistan et Tchad (*voir les chapitres consacrés à ces pays dans le présent Rapport*). Ces centres fonctionnent selon les principes de technologie simple adaptée aux moyens existant sur place; leur succès est dû en grande partie à la motivation qui anime le personnel local (dont la formation est assurée par les spécialistes du CICR) face aux besoins immenses qui restent à couvrir dans ce domaine.

Le CICR a également développé en 1982 des programmes d'hygiène publique dont l'importance se fait particulièrement sentir en période de conflit: des projets ont été réalisés en Ouganda, au Zaïre, au Liban et au Pakistan, qui ont permis d'apporter aux victimes une aide indispensable. Un manuel traitant de cette question a été préparé et servira à la formation des volontaires appelés à faire face à ce type de problème.

Signalons, enfin, qu'un poste de nutritionniste a été créé au sein de la Division médicale, ce qui contribuera à améliorer la qualité des programmes nutritionnels mis en œuvre par le CICR en faveur des populations victimes de conflits.

Au cours de l'année sous revue, l'assistance totale du CICR en médicaments et en matériel médical a représenté une valeur de 26,1 millions de francs suisses, compte non tenu de l'aide fournie dans le cadre de l'action conjointe Ligue/CICR en Pologne, laquelle s'est élevée à 28,5 millions de francs suisses (*voir la répartition de cette assistance par pays dans les tableaux des pages 27, 37, 49, 54 et 67*).

Activités dans le domaine de la détention

Dans le cadre de son action de protection, le CICR visite les lieux de détention en vertu, d'une part, des III^e et IV^e Conventions de Genève (prisonniers de guerre, internés civils) et, d'autre part, de son droit d'initiative humanitaire universellement reconnu, fondé sur les statuts de la Croix-Rouge internationale (personnes détenues pour raison de sécurité).

En effet, en tant qu'institution et intermédiaire neutres et indépendants, le CICR est amené à offrir ses services aux pays où pourraient exister des situations de troubles intérieurs ou de tensions internes. L'Etat auquel cette offre est faite dans de telles circonstances n'a pas l'obligation formelle de l'accepter. C'est donc dans le cadre d'une relation de confiance que le CICR est autorisé à agir. Parfois, d'ailleurs, c'est à l'invitation même du gouvernement intéressé que le CICR entreprend une action de protection dans un pays.

Conditions et modalités des visites

Les visites aux détenus sont devenues aujourd'hui une activité majeure du CICR, qui entoure de la plus grande discrétion son action dans ce domaine, dans l'intérêt même des victimes.

Le CICR visite les lieux de détention pour autant que ses délégués soient autorisés à :

- voir tous les détenus et s'entretenir librement et sans témoin avec eux;
- avoir accès à tous les lieux de détention, avec possibilité de répéter les visites;
- disposer de la liste des personnes à visiter ou recevoir l'autorisation de l'établir durant la visite;
- distribuer, en cas de besoin, une assistance matérielle aux détenus et aux familles de détenus se trouvant dans une situation précaire.

Au terme de ces visites, le CICR adresse des rapports confidentiels au seul gouvernement concerné. Ces rapports, qui contiennent des suggestions concrètes pour améliorer, s'il y a lieu, les conditions de détention, ne sont pas destinés à la publication. Le CICR, pour sa part, se borne à publier le nombre de lieux visités, les dates de ces visites et le nombre de personnes vues. Il ne se prononce pas sur les motifs de la détention et ne commente pas publiquement les conditions matérielles ou psychologiques constatées. S'il arrive qu'un gouvernement procède à la publication partielle ou inexacte des rapports du CICR, celui-ci se réserve le droit de les diffuser dans leur intégralité.

Statistiques d'activités pour 1982

En 1982, les délégués du CICR ont visité 523 lieux de détention situés dans 30 pays; ils y ont vu plus de 86.000 personnes privées de liberté (soit environ le double du chiffre total des détenus visités en 1981), parmi lesquelles près de 55.000 prisonniers de guerre dans une dizaine de pays.

Par ailleurs, les programmes d'assistance matérielle entrepris en faveur des détenus et de leurs familles ont représenté un montant de 1.188.670 francs suisses (voir tableau p. 74), somme à laquelle il faut ajouter 1,6 million de francs suisses équivalant aux secours fournis à cette catégorie de victimes dans le cadre des actions avec financement spécial.

VISITES EFFECTUÉES PAR LE CICR EN 1982 DANS LES LIEUX DE DÉTENTION		
Pays	Nombre de lieux de détention	Effectif
Afrique		
Afrique du Sud	10	415
Angola	1	4
Burundi	11	3 322
Cap-Vert	1	15
Lesotho	1	12
Namibie/S.-O. africain	4	250
Somalie	3	207
Tchad	30	567
Zaïre	59	6 198
Amérique latine		
Argentine	11	1 067
Chili	27	220
El Salvador	171	1 278
Falkland/Malouines	*	11 692
Nicaragua	19	3 915
Pérou	8	441
Surinam	4	21
Asie		
Afghanistan	1	338
Malaisie	3	16
Philippines	51	~ 500
Thaïlande	12	278
Timor-Est	2	27
Europe		
Grande-Bretagne	1	1
Pologne	24	4 854
Suisse	4	7**
Moyen-Orient		
Irak	5	5 285
Iran	18	28 425
Israël et territoires occupés	21	4 067***
Liban****	2	~ 8 500
Jordanie	17	4 260
Syrie	1	3
Yémen (République arabe du)	1	171
TOTAL	523	86 356

* La majorité des visites ont été effectuées à bord de bâtiments britanniques.

** Militaires soviétiques capturés en Afghanistan et internés en Suisse.

*** Dont 296 prisonniers de guerre syriens et 66 détenus de l'OLP visités en Israël dans le cadre du conflit du Liban.

**** Au Liban, le CICR a visité, à Inzar, les prisonniers détenus par les forces israéliennes et, dans la Békkaa, 6 prisonniers de guerre israéliens en mains de l'OLP.

Télécommunications

Cinq nouvelles stations-radio, assurant des liaisons avec Genève, ont été ouvertes en 1982 par le CICR: celles de Maputo (Mozambique), le 18 janvier; de Windhoek

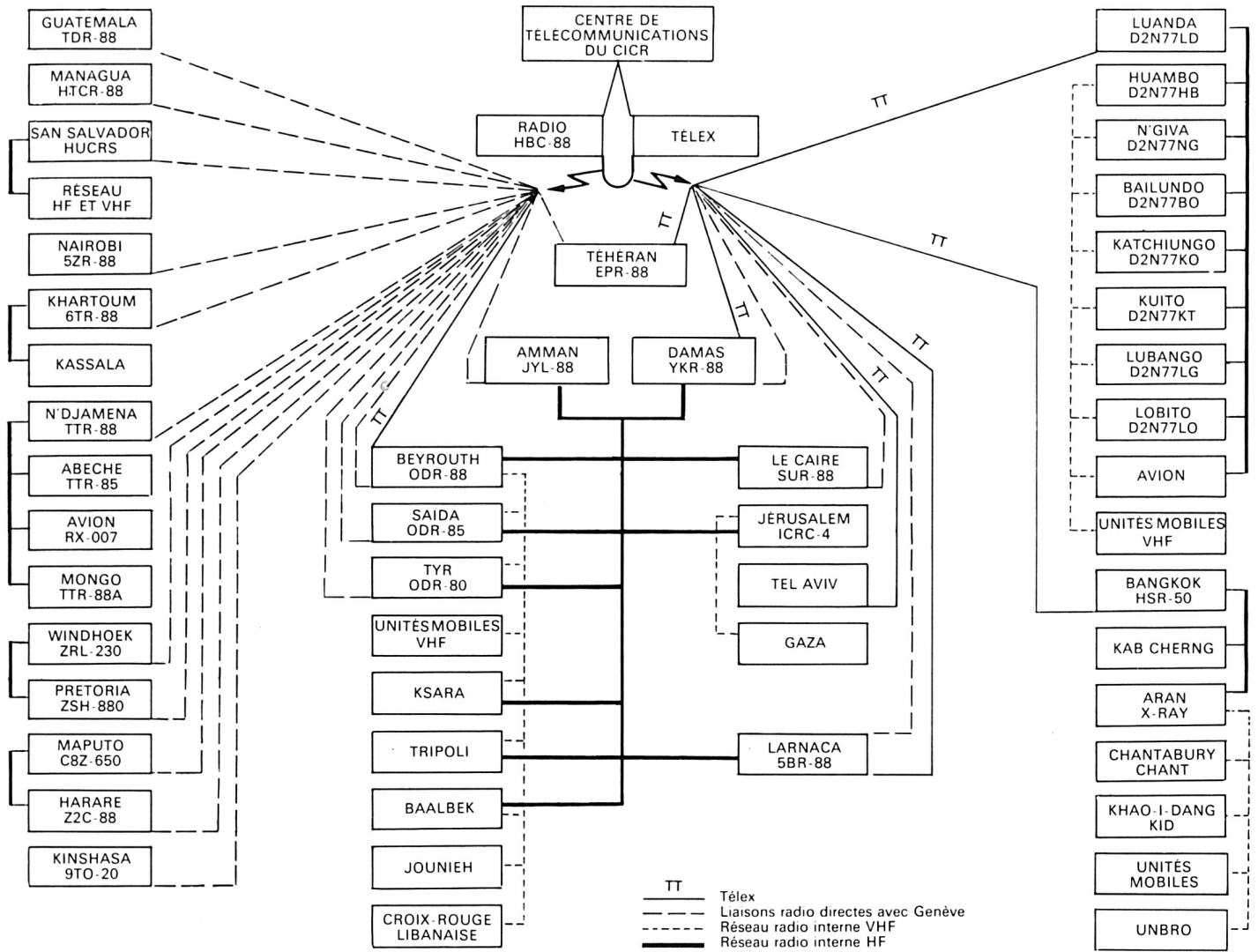
AIDE AUX DÉTENUS ET À LEURS FAMILLES		Fr.s. 1 188 670
(financée par budget ordinaire hors financement ad hoc)		
Amérique latine		591 180
Argentine		39 420
Chili		10 070
Nicaragua		528 460*
Pérou.		13 230
Asie		22 730
Indonésie		7 280
Philippines.		15 450
Moyen-Orient		574 760
Egypte		400
Israël et territoires occupés.		507 700
Jordanie		18 900
Yémen (République arabe du).		47 760
* Somme à laquelle il faut ajouter un montant de 283 540 francs suisses représentant des stocks de 1981 qui ont été distribués en 1982.		

(Namibie/Sud-Ouest africain), le 29 janvier; de N'Djamena (Tchad), le 9 mars; de Saïda et Tyr (Liban), respectivement les 19 juin et 25 août. Cinq stations «de mission» servant à des contacts locaux, ont été également installées: à N'Giva (Angola), le 26 février; Abéché (Tchad), le 30 mai; Larnaca (Chypre), le 13 juin; Ksara (Liban), le 17 juin et Mongo (Tchad), le 20 octobre. Par ailleurs, les stations de Kampala, Moyo et Arua, toutes trois en Ouganda, ont été fermées en février et mars par suite de la suspension des activités du CICR par ce pays.

Par ailleurs, le CICR a mis sur pied, de janvier à juin, un important réseau de radio interne reliant le siège de la Croix-Rouge polonaise à Varsovie à ses principales sections situées dans une douzaine de villes de province (Gdansk, Szczecin, Wrocław, Ciechanow, Lodz, Krakow, Krosno, Bydgoszcz, Poznan, Lublin, Katowice et Bialystok). Ce réseau était destiné à améliorer la coordination du programme de secours réalisé par la Croix-Rouge polonaise avec la coopération de la Ligue et du CICR.

En 1982, le nombre de messages-radio échangés entre le siège du CICR et les délégations sur le terrain a été de 10.222 (8620 en 1981). Le mouvement du trafic radio entre les différentes délégations a augmenté sensiblement: 24.750 messages, contre 17.587 en 1981. Compte tenu des messages telex, l'ensemble du trafic traité par les techniciens du Service des télécommunications du CICR (11 au siège et 18 en moyenne sur le terrain) a représenté un total de 77.510 messages transmis ou reçus, comparé à 53.259 en 1981.

Au 31 décembre 1982, le réseau de télécommunications du CICR se présentait comme indiqué par le schéma de la p. 75.





Cours d'information d'hygiène de base donné par une infirmière du CICR aux responsables des postes de santé dans un village angolais (Photo Liliane de Toledo).